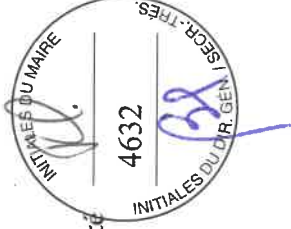


PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



Municipalité du Village de Massueville

Lundi le 4 mars 2024

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 4 mars 2024 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Richard Gauthier et les conseillers Louis Fillion, Jessica Lambert, Debra Millington, Pierre Michaud, Jonathan Fortier et Michael Lusignan;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de son suivi;
4. Documents déposés et correspondance;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

- 7.1 Suivi des différents comités s'il y a lieu;

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

- 8.1 Retiré
- 8.2 Adoption du règlement 267-24-03 modifiant le règlement 267-19-02 ayant pour objet de fixer les taux admissibles pour la compensation des services municipaux.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;

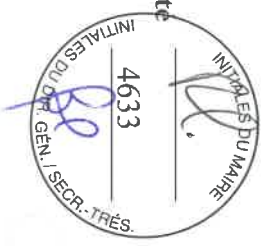
11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

- 11.1 Rapport de l'inspecteur municipal;

12. ADMINISTRATION

- 12.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2024;
- 12.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières - MRC Pierre-De Saurel;
- 12.3 Annulation de soldes résiduels dans une même résolution - ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 12.4 Autorisation - 24 août de 8h15 à 8h30 - Randonnée (vélo) du souvenir Thierry LeRoux;
- 12.5 Livraison compost 2024 - MRC Pierre-De Saurel;
- 12.6 Demande par Messenger de refaire la surface de la rue Napoléon;
- 12.7 Résolution approuvant le Rapport annuel en lien avec le schéma de couverture de risques des activités en sécurité incendie;
- 12.8 Autorisation pour déposer une demande d'aide financière, Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;
13. Période de questions;
14. Affaires nouvelles;
15. Questions diverses;
16. Clôture de la séance.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



1. Ouverture de la séance

Le maire, Richard Gauchier, ouvre la séance ordinaire à 19h35.

Rés. 2024-03-215

2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes :

Retirer de l'ordre du jour le point 8.1 :

8.1 Second projet de Règlement numéro 492-24 modifiant le règlement de zonage
no 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone IB-24;

Ajouter à l'ordre du jour les points 12.7 et 12.8

12.7 Résolution approuvant le Rapport annuel en lien avec le schéma de couverture de
risques des activités en sécurité incendie
12.8 Autorisation pour déposer une demande d'aide financière, Fonds Régions et
Ruralité (FRR)

Tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-03-216

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de son suivi

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 5 février 2024, le
directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition du conseiller Jonathan Fortier;
Appuyée par le conseiller Pierre Michaud;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance ordinaire du 5 février 2024 et d'en
autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Documents déposés et correspondance

Municipalité de Massueville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;
(Point 3 Ordre du jour)

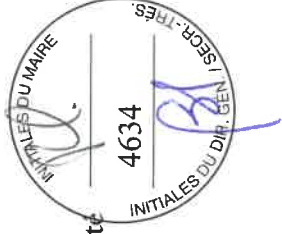
Municipalité de Massueville - Rapport du mois de février 2024 de l'inspecteur en
bâtiment et environnement; (Point 10.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville - Rapport du mois de février 2024 de l'inspecteur
municipal; (Point 11.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville - Liste des taxes à recevoir – Solde seulement en date du
29 février 2024 et MRC Pierre-De Saurel – Vente d'immeubles pour défaut de
paiement de taxes; (Point 12.2 Ordre du jour)

MRC Pierre-De Saurel – Livraison compost 2024; (Point 12.5 Ordre du jour)

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



Correspondances disponibles pour consultation:

- C-1 Randonnée du souvenir Thierry LeRoux – Autorisation de passage
- C-2 CNESST – Avis de protection aux travailleurs et travailleuses bénévoles de la protection accordée par la LATMP
- C-3 Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois – Résolution d’appui à la Table de concertation régionale de la Montérégie
- C-4 Ville de Léry – Résolution d’appui à la Table de concertation régionale de la Montérégie
- C-5 Régie d’Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2024
- C-6 Ville de Rivière-Rouge – Hôpital de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l’urgence – Demande d’appui pour les municipalités membres des MRC d’Antoine-Labelle et des Laurentides

5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l’intention de l’assistance. Deux (2) personnes sont présentes dans l’assistance.

6. Rapport du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En cette saison hivernale qui semble se retirer plus tôt que prévu, je tiens à vous adresser quelques mots. Le raccourcissement de l’hiver peut être perçu comme un phénomène inhabituel, mais il nous offre également l’opportunité de profiter plus tôt des plaisirs du printemps.

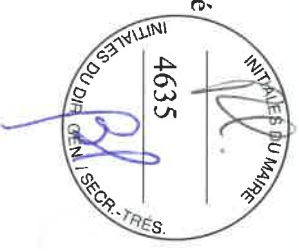
Afin de maximiser notre expérience collective, nous avons récemment rencontré les différents organismes de la communauté pour coordonner les activités à venir. Il est essentiel que nous unissions nos efforts pour offrir à chacun une diversité d’opportunités et d’événements. Ensemble, nous pouvons créer un tissu social plus fort et dynamique. En cette période où la semaine de relâche bat son plein, je vous encourage à explorer les nombreuses possibilités qui s’offrent à vous. Que ce soit à travers des activités culturelles, sportives ou éducatives, profitons de ce temps pour renforcer les liens qui nous unissent en tant que communauté.

Nous avons procédé à un nouveau vernissage à La Petite Galerie de Massueville le 25 février dernier et les œuvres sont tout simplement magnifiques, encore une fois. Ensemble, continuons à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre, travailler et s’épanouir. Merci pour votre engagement et votre contribution au bien-être de notre communauté.

Bien à vous,

Richard Gauthier
Maire

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

Les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de février 2024.

Loisirs :

Les nouveaux uniformes de soccer seront prêts pour le mois de mars;
La fête de l'hiver s'est déroulée sous l'eau;
Le camp de relâche a jusqu'à maintenant 10 inscriptions
Aînés actifs à la MRC Pierre de Saurel
Les activités de la fête du Nautisme prévues cet été seront sous la responsabilité des loisirs;

Incendie :

- Le projet d'achat du système de communication pour l'ensemble de la MRC n'aura pas d'aboutissement en 2024, le projet n'ayant pas été déposé dans les délais prévus;

Bibliothèque :

- De nouveaux livres pour les jeunes ont été livrés;
- L'heure du conte a lieu le 1^{er} samedi du mois;
- Un paiement de 50% du remboursement des frais par Biblio-Montréal a été effectué.

8. RÈGLEMENTATION ET LÉGISLATION

8.1 Retiré de l'Ordre du jour

Rés. 2024-03-217 **8.2 Adoption du règlement 267-24-03 modifiant le règlement 267-19-02 avant pour objet de fixer les taux admissibles pour la compensation des services municipaux.**

ATTENDU QUE le Conseil désire assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux les propriétaires d'un immeuble visé par le paragraphe 4, 5, 10 ou 11 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le taux admissible ne peut excéder celui de la taxe foncière générale ou 0.725 \$ du 100 \$ d'évaluation;

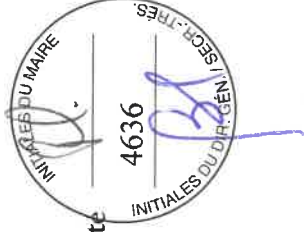
ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 février 2024 par la conseillère Jessica Lambert;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Louis Frillion;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville
ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2. Taux

Le Conseil décrète, par le présent règlement, une compensation pour les
services municipaux de 0.725 \$ par 100 \$ d'évaluation qui s'appliquera
aux immeubles visés par l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil du
Village de Massueville, le lundi 4 mars 2024, sous le numéro de
résolution 2024-03-217.

Voir la Loi sur la fiscalité municipale, paragraphes 204 à 205.1.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Le rapport du mois de février 2024 de l'inspecteur en bâtiment est déposé au conseil pour
son appréciation.

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE
D'ÉPURATION

12.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées

Le rapport du mois de février 2024 de l'inspecteur municipal est déposé au conseil pour
son appréciation.

ADMINISTRATION

Rés. 2024-03-218

13.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2024

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité du Village de
Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les
dépenses.

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024

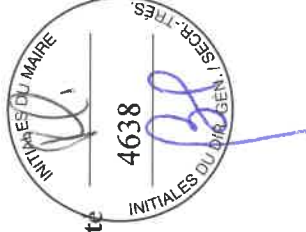


QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période du mois de février 2024 et totalisant 301 906,05\$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

NO CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C23257	Desjardins sécurité financière (assurances collectives)	6 288.13 \$
C23258	Association Hockey mineur des village (Rendez-vous des champions)	50.00 \$
C23259	Bibliothèque (Simb@)	1 354.72 \$
C23260	Cégep de Sorel-Tracy (activités sportives)	145.80 \$
C2422	Groupe CCL (papeterie personnalisée)	151.77 \$
C2423	MRC Pierre-De Saurel (quote-part)	11 679.60 \$
C2424	Municipalité de Saint-Aimé (50% de location gymnase)	540.00 \$
C2425	Régie Inter. de protection d'incendie (quote-part)	7 910.88 \$
C2426	Sécurité Maska 1982 inc. (extincteur)	209.19 \$
C2427	Dépanneur S. G. Bardier	7.16 \$
C2428	Manon Paulhus (entretien ménager)	264.44 \$
C2429	Purolator inc.	30.87 \$
C2430	Coop de services internet.....	1 649.61 \$
C2431	ADN Communication (alertes municipales)	36.68 \$
C2432	PREautech, instrumentation (antenne)	282.58 \$
C2434	G.A.D. Brouillard (versement 2 de 3, déneigement)	14 084.44 \$
C2435	Richard Gauthier (dîner du préfet)	87.38 \$
C2436	Buropro Citation (copies facturables)	63.82 \$
C2437	Desmarais électronique protection (usine)	2 742.12 \$
C2438	SPA Drummondville (contrôle animalier janv. à juin)	1 095.67 \$
C2439	FPS Informatique inc. (licence annuelle Microsoft 365 Exchange online)	620.40 \$
L2411	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 571.26 \$
L2412	Receveur Général du Canada (DAS)	1 734.96
L2413	Fonds de solidarité du Québec	350.00
L2414	Hydro Québec	7 019.61 \$
L2415	Télébec (télécopieur)	158.34 \$
L2416	Kubota (tracteur)	428.04 \$
L2417	Coopitel (téléphone bureau)	85.96 \$
L2418	Énergie Sonic (propane garage)	261.84 \$
L2419	Global Payments (terminal de paiement)	54.99 \$
L2420	Visa Desjardins (bureau)	996.56 \$
L2421	Visa Desjardins (voirie)	93.53 \$
L2422	Hydro Québec	286.58 \$
L2423	Hydro Québec (usine)	365.85 \$
L2424	Danis Construction.....	237 919,34 \$
TOTAL.....		301 906,05\$

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



Rés. 2024-03-219

12.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières – MRC Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra, comme chaque année, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le mardi 19 mars 2024 à 16h30;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan
Appuyée par le conseiller Jonathan Fortier;
IL EST RÉSOLU

QUE les références de tous les immeubles concernés par des arrrages de taxes, versements échus et impayés pour les années 2022 et 2021 et qui n'ont pas d'entente de paiement avec la Municipalité du Village de Massueville en date du 15 mars 2024, soient acheminées à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-03-220

12.3 Annulation de soldes résiduaire dans une même résolution - ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ATTENDU QUE la Municipalité de Massueville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

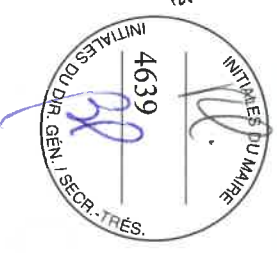
ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés dans l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Massueville modifie les règlements identifiés de la façon suivante :

- 1) En remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau 12.3 a);

**PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024**



- 2) En ajoutant une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau 12.3 a);
- 3) En modifiant la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau 12.3 a);

QUE la Municipalité de Massueville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau 12.3 a);

Que la Municipalité de Massueville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au tableau 12.3 a);

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



Tableau 12.3 a)

[illegible]

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

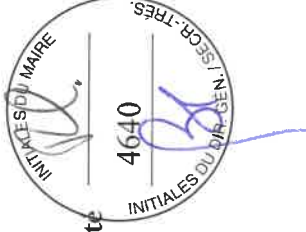
²⁰ Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, le municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et le rachat du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Commentaires:

Total des soldes résiduelles à annuler: 4 034 507 \$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



Rés. 2024-03-221

12.4 Autorisation – 24 août de 8h15 à 8h30 – Randonnée (vélo) du souvenir
Thierry LeRoux

ATTENDU QUE les organisateurs de la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux demandent l'autorisation de passer en vélo sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette activité est une collecte de fonds au profit de la fondation Thierry LeRoux ;

ATTENDU QUE les cyclistes seront à Massueville le 24 août 2024;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Jonathan Fortier;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER les cyclistes de la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux à circuler sur le territoire de la Municipalité de Massueville le 24 août 2024.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-03-222

12.5 Livraison compost 2024 – MRC Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT la réception du courriel de M. Omer Bambara de la MRC Pierre-De Saurel en date du 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la demande de ce dernier de déterminer les dates et les adresses de livraison et de distribution de compost pour chacune des municipalités.

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER que la municipalité est disposée à recevoir le compost le vendredi 10 mai 2024 au garage municipal et à procéder à la distribution aux citoyens à compter du vendredi 10 mai et les jours suivants.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.6 Demande par Messenger de refaire la surface de la rue Napoléon

CONSIDÉRANT la réception d'un message à la Municipalité : « Refaire la surface de la rue Napoléon serait très apprécié »;

Le conseil de la municipalité prend acte du dépôt de cette demande. Les besoins seront évalués dans le cadre du programme de soutien du gouvernement prévu à l'automne 2024.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



Rés. 2024-03-223

12.7 Résolution approuvant le Rapport annuel en lien avec le schéma de couverture de risques des activités en sécurité incendie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, soit le 31 mars prochain, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le directeur du Service de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue a transmis au conseil les données du rapport annuel 2023 des activités de son service;

ATTENDU QUE la MRC doit assurer le suivi de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont, entre autres, les mesures de vérifications périodiques de l'atteinte des objectifs du schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Jonathan Fortier;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Massueville approuve le rapport annuel 2023 des activités de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

QUE le conseil de la municipalité de Massueville transmette à la MRC Pierre-De Saurel ledit rapport pour traitement auprès du ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2024-03-224

12.8 Résolution - Autorisation pour déposer une demande d'aide financière, Fonds Régions et Ruralité (FRR) partie 3.

CONSIDÉRANT la partie 3 du Fonds Régions et Ruralité 2020-2025 pour soutenir le développement des projets municipaux de la MRC Pierre-De Saurel ;

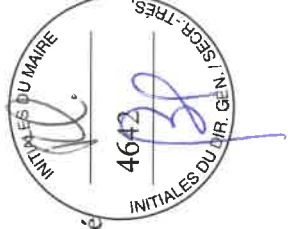
CONSIDÉRANT qu'au fil des années, la Municipalité a constaté une augmentation de la participation aux événements culturels et sociaux et a constaté également que les installations actuelles ne sont pas optimales pour répondre aux besoins croissants de la communauté ;

Sur proposition du conseiller Jonathan Fortier;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à déposer une demande d'aide financière au programme FRR 2020-2025 partie 3 pour soutenir un projet d'acquisition de chaises et de tables;

D'ACCEPTER les conditions du programme;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 4 mars 2024



DE MANDATER le directeur général à signer les documents et à effectuer des suivis à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Massueville.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

14. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance. Une personne est présente dans l'assistance pour cette partie du conseil.

15. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

16. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés. 2024-03-225

17. Clôture de la séance

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Jonathan Fortier;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h05.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Richard Gauthier,
Maire

Benoit Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

